

Le Conseil des recherches médicales, qui assume l'entière responsabilité de l'appui accordé aux travaux de recherches dans le domaine de la médecine, mais qui relève de l'administration générale du Conseil national de recherches, a été institué au mois de novembre 1960 (voir pp. 375-376).

Le Conseil national de recherches se compose du président, de deux vice-présidents (section scientifique), d'un vice-président (section administrative) et de 17 autres membres; ces derniers, nommés pour une période de trois ans, représentent l'industrie, le travail et la recherche dans le domaine de la science et du génie. Un bon nombre de ces membres sont recrutés dans les universités canadiennes. Le Conseil relève du Parlement, par l'intermédiaire du Comité de recherches scientifiques et industrielles du conseil privé.

Le budget ordinaire du Conseil s'établit à quelque 42 millions de dollars. Environ 14 millions servent à des fins de subvention (bourses d'études et subventions à la recherche en sciences et en génie, ainsi que le programme du Conseil des recherches médicales) et le reste est employé pour l'exploitation des laboratoires. Sur les 2,600 personnes qu'emploie le Conseil, on compte environ 730 scientifiques et ingénieurs.

Relations avec l'industrie.—Le Conseil national de recherches s'est toujours intéressé au plus haut point aux applications de la science dans l'industrie canadienne. Depuis 1917, des représentants de l'industrie, du gouvernement et des universités s'efforcent, avec le concours des comités associés du Conseil, de résoudre les problèmes urgents qui se posent dans les domaines industriels et économiques. Un échange constant de personnel et de renseignements s'effectue entre les laboratoires du Conseil national de recherches et ceux de l'industrie et près de 90 p. 100 du travail du Conseil a trait aux recherches appliquées destinées à des usages industriels. Le Conseil entreprend à forfait des recherches relatives à des entreprises particulières et s'occupe de travaux d'essais et de normalisation de tous genres. Les découvertes faites dans les laboratoires du Conseil sont brevetées, puis mises à la disposition des fabricants par l'entremise de la *Canadian Patents and Development Limited* (voir p. 109).

Le Service de renseignements techniques est un des grands domaines d'activité du Conseil. Son personnel se compose d'ingénieurs itinérants, qui visitent des établissements manufacturiers, et de chercheurs spécialisés qui, postés à Ottawa, peuvent consulter les ouvrages techniques mis à leur disposition à la bibliothèque du Conseil. Toutes les demandes sont étudiées, mais le Service est tout particulièrement désireux de venir en aide aux petits établissements où les facilités de renseignements ou de recherches font défaut. Le Service donne des conseils, à titre gracieux, sur les matériaux et méthodes, l'outillage industriel, l'organisation de l'usine, l'emballage, les primes de rendement aux ouvriers et la vérification des stocks.

Au cours de l'année 1962-1963, le Conseil fournira une aide financière directe lorsqu'il s'agira de recherches entreprises par l'industrie canadienne. Sous la direction d'un Comité consultatif composé d'industriels canadiens de premier plan, des primes, atteignant au total un million de dollars, seront accordées pour les travaux de recherches appliquées et les perfectionnements à longue échéance. L'aide sera partagée, c'est-à-dire que l'industrie versera au moins la moitié des fonds nécessaires à chaque entreprise. Les sociétés de toute importance et représentant un vaste secteur de l'activité industrielle auront droit à cette aide, et elles conserveront tous les droits découlant des travaux accomplis. Le Conseil espère, en insistant sur les études qui se poursuivront vraisemblablement pendant un certain nombre d'années, raffermir les groupements qui se consacrent actuellement aux recherches et favoriser l'établissement de nouveaux groupements.